



Règlement intérieur du Badminton Club d'Aix les Bains - BAB73

Le présent règlement a pour but de préciser les droits et devoirs des licenciés du Badminton Club d'Aix les Bains. Il complète les statuts du club. Chaque adhérent doit prendre connaissance de ce texte et en respecter les consignes. L'adhésion au Club par le paiement de la cotisation annuelle vaut acceptation de ce règlement.

LICENCES

- Seuls sont membres du club les personnes à jour de leur cotisation ayant fourni un certificat médical, qui permet, en plus de l'obtention de la licence, d'avoir une couverture par l'assurance.
- L'accès aux gymnases est possible de septembre à juin de l'année suivante. En période estivale, dans la mesure du possible, un certain nombre de créneaux est maintenu.
- Deux séances d'essai sont accordées. Les joueurs devront s'acquitter de leur cotisation à la troisième séance. Les séances d'essai ne sont pas ouvertes aux joueurs ayant déjà été licenciés à la FFBad.
- Un dossier d'inscription est disponible sur le site du Club : <https://bab73.fr> ou sur demande à un responsable.
- Plusieurs tarifs et options sont proposés : adulte, jeune, famille, compétiteurs...(voir plaquette ou site Internet).
- Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté.
- Les membres du club sont licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBad).
- Tout licencié doit avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes. Les statuts du club sont à la disposition des licenciés pour consultation.
- Toute licence réglée au Badminton Club d'Aix les Bains ne pourra être remboursée ni partiellement ni totalement en cours de saison quelle qu'en soit la raison invoquée.

CERTIFICAT MEDICAL

- Tout joueur voulant pratiquer le badminton devra avoir fourni son certificat sur le formulaire officiel de la FFBad. Le Badminton Club d'Aix les Bains dégage toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident d'un joueur qui n'est pas en règle avec le Club.

COMITE DIRECTEUR

- Les décisions majeures sont prises par le Bureau et/ou le Conseil d'Administration. Certaines sont validées par un vote en Assemblée Générale.
- La politique du club est appliquée par le Bureau et le Conseil d'Administration.
- Le Conseil d'Administration s'étend, sur décision du Bureau, aux entraîneurs, animateurs ainsi que les personnes participant à la vie du club (organisation de tournoi, responsable de créneau, ...).

ASSEMBLEE GENERALE

- Tous les licenciés au Badminton Club d'Aix les Bains sont convoqués à l'Assemblée Générale et se doivent d'y participer. L'Assemblée Générale ordinaire est tenue une fois par an en fin de saison.
- Une Assemblée Générale extraordinaire peut-être tenue à n'importe quel moment sur décision du Bureau et du Président.

DEROULEMENT DES SEANCES

- Elles ont lieu au gymnase Garibaldi et au gymnase Marlioz G4, aux créneaux indiqués sur le site du Club.
- Les horaires doivent être impérativement respectés.
- L'accès aux gymnases est réservé aux membres du Club.
- L'accès aux vestiaires et douches chaudes vous est autorisé (filles/garçons).
- L'utilisation des vestiaires est obligatoire pour se mettre en tenue.
- Les chaussures de sport sont obligatoires avec des semelles ne marquant pas sur le sol. Ces chaussures ne doivent pas être utilisées en dehors de l'enceinte sportive.
- Tout joueur doit participer à installer et désinstaller les poteaux et les filets, ainsi qu'au nettoyage des terrains à la fin de chaque séance.
- Des rencontres amicales peuvent être organisées en cours de saison en interne.
- Quand tous les terrains sont utilisés chaque joueur doit veiller à un roulement permanent pour que tout le monde puisse jouer, et privilégier le jeu en double.

En jeu libre, lorsque tous les terrains sont occupés et que des personnes attendent, les 4 occupants d'un terrain doivent le quitter à la fin du seul match autorisé (d'une durée de 30 minutes maximum) pour laisser leur place à 4 nouvelles personnes. Cette règle doit être respectée strictement tant que des personnes patientent.

- Le responsable de créneau ou son suppléant ont toute autorité pour garantir le bon fonctionnement des séances. En cas de non-respect du présent règlement, en particulier de la règle ci-dessus, ou d'un comportement pouvant nuire aux autres joueurs ou au matériel un avertissement verbal pourra être donné, suivi en cas de récurrence d'une exclusion prononcée par le bureau.

SECURITE

- Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton.
- Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de déposer leur enfant aux gymnases.

COMPORTEMENT SPORTIF

- Le premier principe d'un sportif est de respecter son sport ainsi que son adversaire. Tout licencié présentant un mauvais esprit et/ou un mauvais comportement risquant de nuire à l'image du Club et du Badminton, tant à l'entraînement qu'en compétition se verra averti verbalement. Si le comportement de la personne incriminée ne s'améliore pas, les membres du bureau statueront sur les éventuelles sanctions à prendre. Ces sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive en passant par la non-inscription en tournoi de ladite personne etc.

RESPONSABILITES

- Garanties de l'assurance FFBad : responsabilité civile, défense-recours, accidents corporels.
- La pratique du Badminton se déroule dans des structures municipales. En cas de dégradations la responsabilité incombera à la personne impliquée. En cas de débours le Club ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.
- Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans le gymnase.

INSCRIPTIONS COMPETITIONS

- Tout joueur désirant s'inscrire à un tournoi doit respecter la procédure mise en place en début de saison.
- Tout joueur inscrit à un tournoi (quel qu'il soit) et qui ne s'y présente pas, devra justifier de son absence (certificat). Dans le cas contraire, il lui sera demandé de rembourser le Badminton Club d'Aix les Bains du montant total de l'inscription. **Tout joueur s'inscrivant isolément ne se verra pas rembourser ses frais d'inscriptions sauf cas exceptionnel en concertation avec les responsables du Club.**
- Tout joueur licencié au Badminton Club d'Aix les Bains qui s'inscrit à une compétition organisée par le club, devra obligatoirement participer à l'organisation de ladite compétition sous peine de se voir déclaré WO le jour du tournoi.

INTERCLUBS

- Tout joueur désirant participer à la compétition interclubs devra, en début de saison, signer le contrat d'engagement aux interclubs.

MATERIELS ET FOURNITURES

- Les volants sont à la charge des joueurs. Le Badminton Club d'Aix les Bains offre la possibilité à ses adhérents d'acheter des volants (plumes et hybrides) et de faire corder sa raquette à des prix préférentiels. Seuls les adhérents ayant réglé leur cotisation peuvent bénéficier de ces tarifs.
- En fonction des demandes et des offres disponibles chez nos partenaires, des tarifs minorés peuvent être proposés sur certains produits.
- En fonction des disponibilités, un prêt de raquette est possible pour les premières séances d'essai en début de saison.

INVITES

- Les adhérents peuvent exceptionnellement inviter une personne étrangère au Club, à condition de le signaler quelques jours avant à un membre du Bureau et de respecter le présent règlement.

INFORMATIONS

- Elles sont affichées sur les panneaux prévus à cet effet dans les gymnases durant les créneaux du Club.